



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 006-260603030-20260521-DEL1INSTA-DE

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ

### NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril

Le Comité d'administration de la Caisse des Écoles de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Président  
Date de la convocation du Comité d'Administration :  
Envoyée le 07 avril 2026

### **OBJET : DELIBERATION N°1- INSTALLATION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ECOLES**

Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY  
Mme Annabel BECCATINI-GESREL  
Mme Nathalie ROUX  
Mme Françoise BERNIER  
Mme Marie-France MALOUX  
Mme Anne-Marie ROVELLA  
M. Didier RAZAFINDRALAMBO

### **EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. Ladislas POLSKI représenté par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY

### **EXCUSÉ(E)S :**

Mme Viviane FARRUGIA  
M. Michaël FARAUT  
Mme Elodie AVELLANEDA

### **ABSENT(E)S :**

**DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES**

**Séance du 24 avril 2026**

**N°1**

**Objet : Installation des membres de la Caisse des Ecoles**

**Domaine : 5 – Institutions et vie politique – 5.2.2-Autres**

Mes chers collègues,

**VU** le Code de l'éducation, notamment ses articles relatifs aux Caisses des écoles,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal du 02 avril 2026 relative à la désignation des délégués du conseil municipal à la Caisse des Ecoles,

**Considérant** que la Caisse des écoles est un établissement public communal destiné à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille,

**Considérant** qu'il convient de procéder à l'installation des membres de la Caisse des écoles pour la durée du mandat municipal,

**Considérant** que le code de l'éducation prévoit que le comité de la Caisse des Ecoles est composé de trois membres de droit qui sont :

- Le Maire, Président de droit ;
- L'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- Un représentant du Préfet

**Considérant** que les statuts de la Caisse des Ecoles du 14 septembre 2023 prévoient que le comité de la Caisse des Ecoles est composé de quatre membres élus par le conseil municipal, dont un vice-président.

**Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration :**

**Prend** acte de l'installation des élus membres de la Caisse des Ecoles.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,



Pour expédition conforme

Le Président de la Caisse des écoles,  
**Ladislav POLSKI**  
Mairie de La Trinité

Vote du comité :

Pour : 7

Contre :

Abstention :